

# **EVALUATION DE LA DEMOCRATIE :**

## **Les Fondamentaux du Cadre d'Evaluation d'International IDEA**

### ***Introduction***

Ce document est un guide de base sur le Cadre d'Evaluation de la Démocratie d'International IDEA. Il est destiné à servir d'une part d'introduction à la méthodologie d'évaluation de la démocratie d'IDEA International et d'autre part d'outil d'utilisation rapide par les individus ou groupes n'ayant soit pas le temps soit pas le profil professionnel pour entreprendre une évaluation complète et profonde telle que présentée dans le volume méthodologique d'IDEA récemment publié en anglais (David Beetham, Sarah Vracking, Iain Kearton et Stuart Weir, International IDEA Handbook on Democracy Assessment. The Hague : Kluwer Law International, 2001, ISBN 90-411-1727-X). A l'idéal, un groupe d'évaluateurs utilisant le document dans un pays donné serait mieux équipé si un ou plusieurs d'entre eux ont accès au volume méthodologique, qui pour l'instant existe seulement en anglais. Cependant nous espérons que ce guide concis constituera un bon point de départ.

### ***Pourquoi faire des évaluations de la démocratie ?***

Avec l'arrivée ou le retour généralisé de formes démocratiques de gouvernement dans les années 1990, il s'est instauré un désir d'évaluer le degré de réussite de celles-ci ainsi que les progrès réalisés. Quels sont les principaux problèmes auxquels font face les démocraties récemment installées ? Certains aspects du processus démocratique peuvent-ils être introduits et prendre racine plus facilement que d'autres ? Si oui, lesquels ? Quels sont les traits distinctifs du développement démocratique dans les pays pris individuellement ? De telles questions se révèlent d'autant urgentes que les électeurs perçoivent de manière unanime que leurs arrangements démocratiques n'ont pas tenu franchement leurs promesses, et que le succès global des normes démocratiques n'a pas eu de répondant dans la pratique gouvernementale.

Un sentiment semblable de désillusion par rapport au processus politique prévaut dans les démocraties plus anciennes, comme le montre la baisse des taux de

participations aux élections, la baisse de l'affiliation aux parties politiques, et bien d'autres indicateurs. Les gouvernements apparaissent souvent plus concernés par la forme que par la performance, et plus distants des préoccupations quotidiennes des citoyens. Dans tous les pays, les gens ont le sentiment que la plupart des décisions relatives à la qualité de leur vie ne sont plus du ressort du gouvernement élu, mais sont prises bien au-delà des frontières des états nations, dans les sphères des organisations internationales, des compagnies transnationales ou des impératifs de la mondialisation et des marchés internationaux.

C'est dans ce contexte d'engagement général en faveur des normes de la démocratie, mais également d'inquiétude par rapport à leur réalisation pratique, que devrait se situer l'idée d'évaluation de la démocratie. Cette idée implique une évaluation systématique de la vie politique du pays par ses propres citoyens dans le but de répondre aux questions : comment est la démocratie dans la pratique ? A quel niveau est-elle satisfaisante d'un point de vue démocratique et lesquels de ses aspects sont préoccupants ? Quel est le niveau de progrès réalisé, et que reste-t-il à faire ? Comment pouvons-nous améliorer ce que nous avons déjà réalisé ? Une telle évaluation peut avoir plusieurs objectifs. Du point de vue des citoyens du pays, elle peut :

- servir à élever leur conscience sur ce que la démocratie implique et à nourrir un débat public sur les normes de performance que les citoyens sont en droit d'attendre de leur gouvernement ;
- fournir une preuve systématique pour justifier les préoccupations des populations sur la manière dont elles sont gouvernées, et mettre celle-ci en perspective à travers l'identification des forces et faiblesses ;
- contribuer à un débat public sur la réforme en cours, et aider à l'identification des priorités pour un programme de réformes ;
- fournir un outil pour évaluer la marche effective des réformes dans la pratique.

A travers tous ces aspects, une évaluation de la démocratie peut contribuer, à travers sa publication et sa vulgarisation, à l'avancement démocratique d'un pays, que ce soit dans les démocraties développées, en développement ou en transition.

D'un point de vue comparatif, les évaluations de la démocratie peuvent aussi :

- servir à mettre en lumière les problèmes communs vécus par un nombre donné de pays ;
- aider à identifier ce qui est particulier dans la situation d'un pays donné ou d'institutions démocratiques données, en comparaison avec d'autres ;
- mettre en exergue des exemples de bonne pratique et de résolution innovatrice de problèmes.

***Quelle est la particularité de la méthode et du cadre d'évaluation d'International IDEA ?***

Avec l'expansion démocratique dans le monde dans les années 1990, ainsi que la promotion de celle-ci par les institutions internationales, il y a eu plusieurs tentatives d'évaluation des progrès réalisés. Le cadre et la méthode d'évaluation d'International IDEA ont suscité beaucoup d'intérêt au regard d'un certain nombre de ses particularités qui sont présentées dans le présent rapport d'évaluation. On peut résumer ces traits distinctifs comme suit :

***Clarté des principes :***

Plutôt que d'offrir une check-list arbitraire de ses composantes, la méthode détermine systématiquement les institutions et critères d'évaluation à partir des principes et valeurs démocratiques de base ;

***L'envergure du cadre :***

Le cadre donne un aperçu le plus vaste possible sur les traits essentiels de la démocratie, tout en favorisant une évaluation différenciée des forces et faiblesses dans chaque domaine, plutôt que de les assembler dans une conclusion ou un « total » numérique unique ;

***Flexibilité de l'évaluation :***

Les évaluateurs du pays peuvent, dans un cadre d'analyse commun, déterminer leurs propres normes et éléments de comparaison pour évaluer l'existence ou le manque de progrès, ainsi que leurs propres preuves, selon la situation spécifique de leur pays ;

***Appartenance du processus d'évaluation au pays :***

L'hypothèse de base est que les personnes les mieux indiquées pour évaluer la démocratie d'un pays sont ses propres citoyens et non des personnes externes y portant un jugement et que toute évaluation doit faciliter une implication des populations et un débat plus large ;

***L'éventail de son utilisation :***

Aussi bien les anciennes que les nouvelles démocraties peuvent et devraient être soumises à des cadres et méthodes d'évaluation identiques.

***Les Principes Démocratiques et les Valeurs Médiatrices***

La démocratie se définit généralement comme un ensemble d'institutions ou de processus gouvernementaux. Mais très rarement l'on se demande ce qui rend ces institutions démocratiques. Ainsi, lorsque ces institutions sont utilisées, comme elles le sont le plus souvent du reste, à des fins non démocratiques, le fait de les identifier

automatiquement à la démocratie conduit à une situation où la démocratie elle-même prend un mauvais nom. Le cadre d'évaluation utilisé ici repose sur l'hypothèse que la démocratie devrait être définie en premier lieu à travers ses principes et valeurs de base. Ce sont ceux-ci qui confèrent à un type d'organisation institutionnelle donné son caractère démocratique, et ce sont eux qui permettent de mesurer leur degré de démocratie dans la pratique.

Quels sont ces principes ? Ils sont doubles : contrôle populaire sur les prises de décisions et sur les décideurs et égalité entre les citoyens dans l'exercice de ce contrôle. Lorsque ces principes sont inscrits dans les dispositions gouvernementales, on peut les qualifier de « démocratiques ». Ce sont là les principes pour lesquels les démocrates de tout temps et de tout lieu ont lutté : il s'agit de rendre le contrôle populaire sur les décisions publiques à la fois réel et plus inclusif, de retirer à l'élite le monopole de la prise de décision et des bénéfices y afférents, et de surmonter des obstacles tels que ceux liés au genre, à l'ethnie, à la religion, à la langue, à la classe, à la richesse, etc. par rapport à l'exercice équitable des droits citoyens. La démocratie ne se définit pas en terme du tout ou rien, mais en terme de degré—le degré auquel les gens peuvent exercer un effet de contrôle sur la politique publique et les décideurs, jouir d'un traitement égal et bénéficier d'une écoute équitable de la part de ceux-ci.

Ces principes sont vastes et forts, mais ils ont besoin d'être spécifiés avec précision dans le cadre d'un système de gouvernement représentatif ; un système dans lequel des gens assignent à d'autres le droit de décider de la politique publique en leur nom. Il nous faut donc identifier un ensemble de valeurs médiatrices à travers lesquelles ces deux principes se réalisent dans la pratique. Ces valeurs sont celles de la participation, l'autorisation, la représentation, l'imputabilité, la transparence, la sensibilité et la solidarité. C'est de ces valeurs que les institutions familières de gouvernements représentatifs dérivent leur caractère démocratique et ce sont ces valeurs qui peuvent à leur tour être utilisées pour évaluer comment dans la pratique ces institutions fonctionnent démocratiquement. Ainsi par exemple, c'est à travers leur participation dans le processus électoral que les gens autorisent les politiciens à agir en leur nom et choisissent une assemblée représentative qu'ils peuvent tenir comptable par la sanction de non-élection lors des futurs scrutins. Ce sont ces valeurs qui rendent les élections démocratiques. Cependant, il nous faut aussi nous poser les questions suivantes sur tout système ou processus électoral : quel est le niveau de participation populaire qu'il favorise dans la réalité ? A quel degré autorise-t-il directement et de manière effective le gouvernement ? Quel est le degré de représentativité de l'assemblée des citoyens qu'il produit et, dans la pratique, quel est le degré d'égalité du traitement des votes ? Quel est le degré de crédibilité de l'imputabilité du gouvernement élu vis-à-vis des populations à travers la sanction de non-élection lors des futurs scrutins ?

C'est cette relation à double sens entre valeurs et institutions qui confère au processus d'évaluation de la démocratie son fondement intellectuel et sa validité. Cette relation est illustrée dans un diagramme dans le tableau suivant. La première colonne du tableau donne la liste des principales valeurs médiatrices dérivant de nos deux principes démocratiques. La seconde colonne présente les conditions requises par ces valeurs pour

être effectives. La troisième colonne énumère les institutions typiques à travers lesquelles ces conditions peuvent être remplies dans un système de gouvernement représentatif. Ensemble, ces colonnes montrent les principales caractéristiques de ce qui doit être évalué, et les critères par lesquels cette évaluation doit se faire.

<b>valeurs médiatrices</b>	<b>conditions requises</b>	<b>moyens institutionnels de réalisation</b>
Participation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• droits à participer</li> <li>• capacités/ressources pour participer</li> <li>• agences pour la participation</li> <li>• culture de participation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• système de droits civils et politiques</li> <li>• droits économiques et sociaux</li> <li>• élections, partis, ONG</li> <li>• éducation en faveur des citoyens</li> </ul>
Authorisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• validation de la constitution</li> <li>• choix des responsables de service/programmes</li> <li>• contrôle des élus sur le personnel exécutif non élu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• référendums</li> <li>• élections libres et justes</li> <li>• systèmes de subordination aux responsables élus</li> </ul>
Représentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• législature représentative des principaux courants de l'opinion populaire</li> <li>• toutes les institutions publiques représentatives de la composition sociale de l'électorat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• système électoral et de parti</li> <li>• lois anti-discriminatoires</li> <li>• politiques d'action affirmative</li> </ul>
Imputabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• des lignes claires d'imputabilité légale, financière et politique pour assurer une prestation de service civil et une intégrité judiciaire efficaces et honnêtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• état de droit, séparation des pouvoirs</li> <li>• processus d'audit indépendant</li> <li>• des normes légalement applicables</li> <li>• forts pouvoirs parlementaires de vérification</li> </ul>
Transparence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gouvernement ouvert à un contrôle législatif et public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• législation sur la liberté d'information</li> <li>• médias indépendants</li> </ul>
Sensibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gouvernement accessible par les électeurs et les différentes sections de l'opinion publique dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des politiques et des prestations de services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• consultation publique systématique avec des procédures ouvertes</li> <li>• réparation légale effective</li> <li>• gouvernement local proche des populations</li> </ul>
Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• tolérance de la diversité à l'intérieur du pays</li> <li>• soutien aux gouvernements démocratiques et aux luttes démocratiques populaires à l'étranger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• éducation civique et sur les droits de l'homme</li> <li>• loi sur les droits humains au niveau international</li> <li>• agences des Nations Unies et autres</li> <li>• ONG internationales</li> </ul>

***Principes et valeurs médiatrices de base :***

CONTRÔLE POPULAIRE sur la prise de décision et les décideurs  
EGALITÉ de respect et de voix entre citoyens dans l'exercice de ce contrôle

Ci-dessous, nous présentons le cadre global d'évaluation, y compris les questions de recherche couvrant tous les aspects de la démocratie. Cette présentation commence avec les droits des citoyens, puis traite de la représentativité, de l'imputabilité du gouvernement et des différents aspects de la société civile et conclut avec les dimensions internationales de la démocratie. Les questions d'investigation sont formulées selon le mode comparatif (à quel degré ? dans quelle mesure ? etc.), conformément à notre conviction que la démocratie est une question de degré ; il ne s'agit pas d'une situation du tout ou rien que l'on a ou l'on a pas.

## CADRE D'ÉVALUATION :

### *La liste complète des questions de recherche*

#### *I. Citoyenneté, Loi et Droits*

##### **1.0 NATION ET CITOYENNETÉ**

Existe-il une convention publique sur une citoyenneté commune sans discrimination ?

- 1.1 Quel est le degré d'inclusivité de la nation et de la citoyenneté vis-à-vis de tous ceux qui vivent sur le territoire ?
- 1.2 A quel degré les différences culturelles sont-elles reconnues et quel est le degré de protection des minorités ?
- 1.3 Quel est le niveau de consensus sur les frontières d'état et les dispositions constitutionnelles ?
- 1.4 A quel degré les dispositions constitutionnelles et politiques permettent-elles de modérer ou réconcilier les principaux clivages sociaux ?
- 1.5 A quel degré les procédures d'amendement de la constitution sont-elles impartiales et inclusives ?
- 1.6 Quelles sont les mesures, s'il en existe, qui sont prises pour faire face aux problèmes publiquement identifiés dans ce domaine et quel est le degré de priorité politique et de soutien public dont elles jouissent ?

##### **2.0 L'ÉTAT DE DROIT ET L'ACCÈS À LA JUSTICE**

L'état et la société sont-ils uniformément soumis à la loi ?

- 2.1 Quel est le niveau d'opérationnalité de l'état de droit à travers le pays ?
- 2.2 Dans quelle mesure les responsables publics sont-ils soumis à l'état de droit et aux règles de la transparence dans l'exercice de leurs fonctions ?
- 2.3 Quel est le degré d'indépendance des tribunaux et du judiciaire vis-à-vis de l'exécutif et à quel degré sont-ils libres de toutes sortes d'ingérence ?
- 2.4 Quel est le degré d'égalité et de garantie de l'accès des citoyens à la justice, à un procès équitable et à un recours en cas de maladministration de la justice ?

- 2.5 A quel degré la justice criminelle et les systèmes pénaux respectent-ils les règles d'impartialité et d'équité dans leur fonctionnement ?
- 2.6 Quel est le degré de confiance qu'ont les citoyens dans le système légal, quant à sa capacité à rendre une justice équitable et efficace ?
- 2.7 Quelles sont les mesures, s'il en existe, prises pour résoudre les problèmes publiquement identifiés dans ce domaine, et quel est le degré de priorité politique et de soutien public dont elles jouissent ?

### 3.0 DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Les droits civils et politiques sont-ils garantis pour tous ?

- 3.1 A quel degré les gens sont-ils à l'abri de violations physiques de leur personne et de la peur des violations ?
- 3.2 Quel est le degré d'effectivité et d'égalité de la protection des libertés de mouvement, d'expression, d'association et de réunion ?
- 3.3 Quel est le degré de garantie de la liberté pour tous de pratiquer sa propre religion, langue et culture ?
- 3.4 A quel degré les individus et groupes travaillant pour l'amélioration des droits de l'homme sont-ils à l'abri de harcèlements et d'intimidations ?
- 3.5 Quelles sont les mesures, s'il en existe, prises pour résoudre les problèmes publiquement identifiés dans ce domaine et quel est le degré de priorité politique et de soutien public dont elles jouissent ?

### 4.0 DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Les droits économiques et sociaux sont-ils garantis de manière égale pour tous ?

- 4.1 Dans quelle mesure l'accès au travail ou à la sécurité sociale existe-il pour tous, sans discrimination ?
- 4.2 A quel degré les besoins fondamentaux de base sont-ils effectivement garantis, y compris une nourriture adéquate, un toit et de l'eau potable ?
- 4.3 Dans quelle mesure la santé de la population est-elle protégée, à tous les niveaux et à toutes les étapes de la vie ?
- 4.4 Quels sont l'envergure et le degré d'inclusivité du droit à l'éducation, y compris l'éducation aux droits et responsabilités des citoyens ?
- 4.5 Quel est le degré de liberté dont jouissent les syndicats et autres associations de travail pour s'organiser et défendre les intérêts de leurs membres ?
- 4.6 Quel est le degré de rigueur et de transparence des règles sur la gestion des entreprises et à quel degré les entreprises publiques sont-elles effectivement régulées dans l'intérêt public ?
- 4.7 Quelles sont les mesures, s'il en existe, prises pour résoudre les problèmes publiquement identifiés dans ce domaine, et quel est le degré de priorité politique et de soutien public dont elles jouissent ?

## *II. Gouvernement représentatif et comptable*

### 5.0 DES ÉLECTIONS LIBRES ET ÉQUITABLES

Les élections permettent-elles aux gens de contrôler les gouvernements et leurs politiques ?

- 5.1 Dans quelle mesure les nominations à des postes gouvernementaux et législatifs sont-elles déterminées par des élections concurrentielles et populaires et à quelle fréquence les élections conduisent-elles à un changement du parti ou personnel au pouvoir ?
- 5.2 A quel degré les inscriptions et procédures de votes sont-elles inclusives et accessibles pour tous les citoyens, à quel degré sont-elles indépendantes vis-à-vis du contrôle du gouvernement et des partis et dans quelle mesure sont-elles protégées des intimidations et abus ?
- 5.3 A quel degré les procédures d'inscription des candidats et des partis sont-elles équitables et dans quelle mesure l'accès de ceux-ci aux médias et moyens de communication avec les électeurs est-il équitable ?
- 5.4 Quel éventail de choix le système électoral et de partis offre-t-il effectivement aux électeurs, dans quelle mesure les voix des électeurs comptent-elles de manière égale et dans quelle mesure la composition de la législature et la désignation de l'exécutif reflètent-elles leurs choix ?
- 5.5 A quel degré la législature reflète-elle la composition sociale de l'électorat ?
- 5.6 Quelle est la proportion de l'électorat qui vote et dans quelle mesure les résultats des élections sont-ils acceptés par toutes les forces politiques à l'intérieur et à l'extérieur du pays ?
- 5.7 Quelles sont les mesures, s'il en existe, prises pour résoudre les problèmes publiquement identifiés dans ce domaine et quel est le degré de priorité politique et de soutien public dont elles jouissent ?

### 6.0 RÔLE DÉMOCRATIQUE DES PARTIS POLITIQUES

Le système de partis aide-t-il la marche de la démocratie ?

- 6.1 Quel est le degré de liberté des partis à se former, à recruter leurs membres et à mener leurs campagnes ?
- 6.2 Quel est le degré d'efficacité du système de partis à former et soutenir les gouvernements au pouvoir ?
- 6.3 Quel est le degré de liberté dont jouissent l'opposition et les partis non au pouvoir à s'organiser au sein de la législature et à quel degré contribuent-ils à rendre le gouvernement comptable ?
- 6.4 Quel est le degré d'équité et d'efficacité des règles régissant la discipline de parti au sein de la législature ?
- 6.5 Dans quelle mesure les partis sont-ils effectivement des organisations d'adhésion et dans quelle mesure les membres peuvent-ils influencer la politique du parti et le choix des candidats ?
- 6.6 A quel degré le système de financement des partis empêche-t-il la subordination des partis aux intérêts particuliers ?
- 6.7 Dans quelle mesure les partis transcendent-ils les divisions ethniques, religieuses, et linguistiques ?

- 6.8 Quelles sont les mesures, s'il en existe, prises pour résoudre les problèmes publiquement identifiés dans ce domaine et quel est le degré de priorité politique et de soutien public dont elles jouissent ?

## **7.0 EFFICACITÉ ET IMPUTABILITÉ GOUVERNEMENTALES**

Le gouvernement est-il comptable devant le peuple et ses représentants ?

- 7.1 Dans quelle mesure le gouvernement élu est-il capable d'influencer ou contrôler les questions qui sont importantes pour la vie des populations et à quel degré est-il informé, organisé et doté de ressources pour cela ?
- 7.2 Quel est le degré de confiance de la population dans l'efficacité du gouvernement et de ses leaders politiques ?
- 7.3 A quel degré est-il possible de vérifier l'effectivité du contrôle exercé par les responsables élus et leurs ministres sur leur personnel administratif et autres agences d'exécution ?
- 7.4 Quel est le degré d'envergure et d'efficacité des pouvoirs dont dispose le législatif pour initier, examiner et amender la législation ?
- 7.5 Quel est le degré d'envergure et d'efficacité des pouvoirs dont dispose le législatif pour contrôler l'exécutif et le rendre comptable de ses actes ?
- 7.6 Quel est le degré de rigueur des procédures d'approbation et de surveillance de l'imposition et des dépenses publiques ?
- 7.7 Quel est le degré de l'étendue et de l'effectivité du droit à l'accès à l'information gouvernementale que confère la législation aux citoyens ?
- 7.8 Quelles sont les mesures, s'il en existe, prises pour résoudre les problèmes publiquement identifiés dans ce domaine et quel est le degré de priorité politique et de soutien public dont elles jouissent ?

## **8.0 CONTRÔLE CIVIL DES MILITAIRES ET DE LA POLICE**

Les forces militaires et de police sont-elles sous le contrôle des civils ?

- 8.1 Quel est le degré d'effectivité du contrôle civil sur les forces armées et à quel degré la vie politique est-elle libre de toute ingérence militaire ?
- 8.2 A quel degré les services de police et de sécurité sont-ils comptables de leurs activités ?
- 8.3 Dans quelle mesure la composition de l'armée, de la police et des services de sécurité reflète-elle la configuration sociale dans son ensemble ?
- 8.4 Quel est le degré d'absence d'opérations de la part des unités paramilitaires, des milices privées, des chefs de guerre et des mafias criminelles ?
- 8.5 Quelles sont les mesures, s'il en existe, prises pour résoudre les problèmes publiquement identifiés dans ce domaine et quel est le degré de priorité politique et de soutien public dont elles jouissent ?

## **9.0 RÉDUCTION DE LA CORRUPTION**

Les responsables publics sont-ils exempts de corruption ?

- 9.1 Quel est le degré d'effectivité de la séparation des postes publics, électifs ou non, par rapport aux intérêts partisans, personnels et familiaux des responsables publics ?
- 9.2 Quel est le degré d'effectivité des dispositions visant à protéger les responsables publics et

- le public contre la pratique de la corruption ?
- 9.3 A quel point les règles et procédures de financement des élections, des candidats et des représentants élus permettent-elles d'éviter leur subordination aux intérêts de section ?
- 9.4 Dans quelle mesure l'influence des entreprises et opérateurs économiques puissants sur la politique publique est-elle contrôlée et à quel degré les acteurs économiques sont-ils exempts de corruption, y compris ceux provenant d'outre-mer ?
- 9.5 Quel est le degré de confiance des populations quant à la capacité des responsables et des services publics à éviter la corruption ?
- 9.6 Quelles sont les mesures, s'il en existe, prises pour résoudre les problèmes publiquement identifiés dans ce domaine et quel est le degré de priorité politique et de soutien public dont elles jouissent ?

### *III. La société civile et la participation populaire*

#### **IO.O LES MÉDIAS DANS UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE**

Le fonctionnement des médias participe-t-il à la promotion des valeurs démocratiques ?

- 10.1 Quel est le degré d'indépendance des médias par rapport au gouvernement, quel est le niveau de pluralité de leurs propriétaires et à quel degré sont-ils indépendants des gouvernements étrangers ou des compagnies multinationales ?
- 10.2 Quel est le degré de représentativité des médias par rapport aux différentes opinions et à quel degré sont-ils accessibles par les différentes sections de la société ?
- 10.3 Quel est le degré d'efficacité des médias et autres corps indépendants investiguant sur le gouvernement et les puissantes entreprises ?
- 10.4 A quel degré les journalistes sont-ils protégés contre les lois restrictives, les harcèlements et intimidations ?
- 10.5 Quel est le degré de protection des citoyens contre les intrusions et harcèlements des médias ?
- 10.6 Quelles sont les mesures, s'il en existe, prises pour résoudre les problèmes publiquement identifiés dans ce domaine et quel est le degré de priorité politique et de soutien public dont elles jouissent ?

#### **II.O PARTICIPATION POLITIQUE**

La participation des citoyens à la vie publique est-elle pleine ?

- 11.1 Quelle est l'envergure de l'éventail des associations bénévoles, groupes de citoyens, mouvements sociaux, etc. et quel est leur degré d'indépendance par rapport au gouvernement ?
- 11.2 Quel est le degré de la participation citoyenne dans les associations bénévoles et les organisations autogérées, ainsi que dans les autres activités publiques bénévoles ?
- 11.3 Quel est le degré de participation des femmes à la vie politique et aux postes de responsabilité publique à tous les niveaux ?
- 11.4 Quel est le degré d'égalité quant à l'accès des groupes sociaux aux postes de responsabilité publique et à quel degré y sont-ils équitablement représentés ?
- 11.5 Quelles sont les mesures, s'il en existe, prises pour résoudre les problèmes publiquement identifiés dans ce domaine et quel est le degré de priorité politique et de soutien public dont elles jouissent ?

## 12.0 SENSIBILITÉ GOUVERNEMENTALE

Le gouvernement est-il sensible aux préoccupations de ses citoyens ?

- 12.1 A quel degré les procédures de consultation publique sur la politique gouvernementale et la législation sont-elles ouvertes et systématiques et quel est le degré d'égalité quant à l'accès des différents intérêts concernés au gouvernement ?
- 12.2 Quel est le degré d'accessibilité des représentants élus pour leurs électeurs ?
- 12.3 Quel est le degré d'accessibilité et de fiabilité des services publics pour leurs utilisateurs et à quel degré la consultation des usagers par rapport aux prestations de service est-elle systématique ?
- 12.4 Quel est le degré de confiance des populations quant à la capacité du gouvernement à résoudre les principaux problèmes auxquels la société est confrontée et par rapport à leur propre capacité à l'influencer ?
- 12.5 Quelles sont les mesures, s'il en existe, prises pour résoudre les problèmes publiquement identifiés dans ce domaine et quel est le degré de priorité politique et de soutien public dont elles jouissent ?

## 13.0 DÉCENTRALISATION

Les décisions sont-elles prises à un niveau gouvernemental convenable pour les populations affectées ?

- 13.1 Quel est le degré d'indépendance des structures gouvernementales décentralisées par rapport au pouvoir central et dans quelle mesure disposent-elles de pouvoirs et ressources pour exécuter leurs tâches ?
- 13.2 A quel degré ces niveaux gouvernementaux sont-ils sujets à des élections justes et libres, ainsi qu'aux critères d'ouverture, imputabilité et sensibilité dans leur fonctionnement ?
- 13.3 Quel est le degré de coopération du gouvernement au niveau le plus local avec les partenaires, associations et communautés dans la conception et la mise en œuvre des politiques, ainsi que dans les prestations de service ?
- 13.4 Quelles sont les mesures, s'il en existe, prises pour résoudre les problèmes publiquement identifiés dans ce domaine et quel est le degré de priorité politique et de soutien public dont elles jouissent ?

## *IV. La démocratie par-delà l'Etat*

### 14.0 LES DIMENSIONS INTERNATIONALES DE LA DÉMOCRATIE

Les relations extérieures du pays sont-elles conduites conformément aux normes démocratiques et sont-elles exemptes de subordination extérieure ?

- 14.1 A quel degré la gestion du pays est-elle libre de subordination par rapport aux agences économiques, culturelles ou politiques extérieures ?
- 14.2 Dans quelle mesure les relations du gouvernement avec les donateurs extérieurs sont-elles basées sur des principes de partenariat et de transparence ?
- 14.3 Dans quelle mesure le gouvernement soutient-il les conventions des Nations Unies sur les droits humains et respecte-t-il les lois internationales ?

- 14.4 A quel degré le gouvernement respecte-t-il ses obligations internationales dans la façon dont il traite les réfugiés et demandeurs d'asile et à quel degré la politique d'immigration est-elle exempte de discrimination ?
- 14.5 A quel degré le soutien du gouvernement aux droits humains et à la démocratie en dehors de ses frontières est-elle conséquente ?
- 14.6 Quelles sont les mesures, s'il en existe, prises pour résoudre les problèmes publiquement identifiés dans ce domaine et quel est le degré de priorité politique et de soutien public dont elles jouissent ?

## *Questionnaire d'évaluation de la démocratie : un exemple*

Pour répondre en totalité aux questions ci-dessous, il est nécessaire d'avoir un panel d'évaluateurs ayant une grande expertise, à l'image de ce dont nous avons bénéficié dans chacun des pays enquêtés au cours de l'étude pilote menée par International IDEA. Cependant, vous pouvez le faire par la plus simple des méthodes qui consiste à le faire soi-même, en répondant aux questions section par section selon une grille à l'intérieur de laquelle vous notez vos réponses par degré. Même cette méthode simple suppose un certain niveau d'intérêt politique et d'information. Il est recommandé de consulter des sources de base telles que les textes légaux et politiques, les rapports des différentes organisations nationales des droits de l'homme ainsi que des ombudsmans, les archives des journaux, etc. Vous constaterez que toutes les questions sont formulées de telle sorte que, plus la note est élevée, mieux la situation est supposée être, d'un point de vue démocratique.

### 2.0 L'ÉTAT DE DROIT ET L'ACCÈS À LA JUSTICE

L'état et la société sont-ils uniformément soumis à la loi ?

- 2.1 Quel est le niveau d'opérationnalité de l'état de droit à travers le pays ?
- 2.2 Dans quelle mesure les responsables publics sont-ils soumis à l'état de droit et aux règles de la transparence dans l'exercice de leurs fonctions ?
- 2.3 Quel est le degré d'indépendance des tribunaux et du judiciaire vis-à-vis de l'exécutif et à quel degré sont-ils libres de toutes sortes d'ingérence ?
- 2.4 Quel est le degré d'égalité et de garantie de l'accès des citoyens à la justice, à un procès équitable et à un recours en cas de maladministration de la justice ?
- 2.5 A quel degré la justice criminelle et les systèmes pénaux respectent-ils les règles d'impartialité et d'équité dans leur fonctionnement ?
- 2.6 Quel est le degré de confiance qu'ont les citoyens dans le système légal, quant à sa capacité à rendre une justice équitable et efficace ?
- 2.7 Quelles sont les mesures, s'il en existe, prises pour résoudre les problèmes publiquement identifiés dans ce domaine, et quel est le degré de priorité politique et de soutien public dont elles jouissent ?

Vous êtes priés de cocher une des cases, en réponse à chacune des questions sur la liste ci-jointe. Les différentes catégories sont :

TE = très élevé

E = élevé

M = moyen ou ambigu

B = bas

TB= très bas

A titre d'exemple, sous la question 2.1, si vous considérez qu'il y a de sérieuses dérogations à l'état de droit—par exemple, l'existence de sphère ou de groupes au-dessus de la loi, ou en dehors de la protection de celle-ci—alors vous pourriez cocher « B » ou « bas » dans votre évaluation du degré de fonctionnement de l'état de droit.

La numérotation des cases correspond à celle des questions se trouvant sur les listes. Pour chaque section, il vous est alors demandé de spécifier ce que vous considérez comme étant a) la meilleure caractéristique, b) le problème le plus sérieux dans votre pays du point de vue démocratique, c) de proposer ce qui selon vous pourrait être fait pour améliorer ce problème.

	TE	E	M	B	TB
2.1					
2.2					
2.3					
2.4					
2.5					
2.6					

Meilleure caractéristique \_\_\_\_\_

Le problème le plus sérieux \_\_\_\_\_

Amélioration proposée \_\_\_\_\_

L'exemple couvre la section 2 du cadre seulement, mais vous pouvez répéter l'exercice pour chacune des sections à tour de rôle.

